Conservatoire d'espaces naturels Corse

Promouvoir,

Protéger,

Connaître,

Eduquer

Gestion conservatoire des sites de Cannella et de Favona en 2012

Gestion

Zones humides

Plan Nationaux d'Actions

Natura 2000

Biodiversité

Patrimoine culturel et historique

Education à l'environnement

Mesures compensatoires

Réseau des gestionnaires

Source photo : CEN Corse

Caroline MASSONI et Valérie BOSC

Février 2013

NATURA 2000 en Corse

Office de l'Environnement de la Corse

Promouvoir, protéger, connaître, éduquer

L'association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse (AAPNRC) est née au Journal Officiel du 4 Août 1972 (association loi 1901).

Dès 1992, l'Association adhère à la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (FCEN) et commence sa mission de protection d'espaces naturels via la maîtrise foncière ou d'usage.

Un changement de nom s'opère en 2011 en "Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse " (CEN Corse). Notre nouveau logo est alors défini. Cette évolution entérine la démarche inscrivant la structure dans la voie de l'agrément « Conservatoire d'Espaces Naturels » défini par l'article 129 de la loi Grenelle (L. 414-11) ainsi que par le décret et l'arrêté du 7 octobre 2011 (D414-30 et 31).

Totalement apolitique, forte de 200 adhérents, gérée par un Conseil d'Administration de 14 membres, tous bénévoles et venant d'horizons divers, le Conservatoire emploie, aujourd'hui, 6 salariés en CDI.

Les pôles d'activité du Conservatoire

Ils se définissent à partir de deux approches :

- **Secteurs liés à la gestion de site :**
  - Ilots marins
  - Golfe du Valincu
  - Plages du Sud-est
  - Vallée du Tavignanu
  - Cap Corse
  - Costa Verde
  - Balagna
  - Massif de Tenda

- **Actions transversales et prospectives :**
  - ✓ Prospection pour de nouveaux sites à gérer
  - ✓ Zones humides
  - ✓ Plans Nationaux d'Action (PNA)
  - ✓ Natura 2000
  - ✓ Mesures compensatoires
  - ✓ Patrimoine culturel et historique
  - ✓ Réseau des gestionnaires
  - ✓ Gestion de bases de données
  - ✓ Education à l'environnement

Gestion conservatoire des sites de Cannella et Favona en 2012

Partenariat : **DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT**

Bernard RECORBET (bernard.recorbet@developpement-durable.gouv.fr)
Arrêté attributif de subvention 2012/001 n°2100704907 du 02 mai 2012

OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE
Marie-Luce CASTELLI (mlcastelli@oec.fr)
Arrêté attributif de subvention 2012/007 du 02 juillet 2012

Coordonné par : **CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE CORSE**
Anciennement Association des Amis du PNRC
Siège Social : Maison ANDREANI - lieu-dit Revinco - RN 193
20290 BORGO
Tél. : 04 95 32 71 63 – Fax : 04 95 32 71 73
Email : cen-corse@espaces-naturels.fr
Site internet : www.cen-corse.org
SIRET 39075220200031 - APE 9499Z

Rédaction : Caroline MASSONI (caroline.massoni@espaces-naturels.fr)
Valérie BOSC (valerie.bosc@espaces-naturels.fr)

Inventaires : Fiona GIAFFERI, Caroline FAVIER, Caroline MASSONI

Photographies : Conservatoire d'espaces naturels de Corse

Fonds cartographiques :
Licence IGN/ PFAR Corse n°D031. Convention dans le cadre du groupe géomatique CIGEO (protocole n°8632 IGN)

Proposition de Citation :
Massoni C. et Bosc V., 2013. *Gestion conservatoire des sites de Cannella et Favona en 2012.* CEN Corse, OEC, DREAL Corse, 29 p.

Remerciements : Fiona Giafferi et Caroline Favier

SOMMAIRE

INTRODUCTION **4**

1. La plage de Cannella (site Natura 2000 FR9400604) **5**

1.1. Foncier et protection 5

1.1.1. Foncier 5

1.1.2. Protection 5

1.2. Connaissances : surveillances, suivis et études 5

1.2.1. Intérêt écologique majeur 5

1.2.2. Surveillance et suivi 6

1.2.3. Aire de répartition 8

1.3. Gestion et valorisation du site 10

2. La plage de Favona **12**

2.1. Foncier et protection 12

2.1.1. Foncier 12

2.1.2. Protection 12

2.2. Connaissance : surveillances, suivis et études 12

2.2.1. Intérêt écologique majeur 12

2.2.2. Surveillance et suivi 13

2.2.3. Aire de répartition 15

2.3. Gestion et valorisation 18

2.3.1. Gestion 18

2.3.2. Valorisation 18

3. Perspectives 2013 ..... **19**

3.1. Les actions 2013 pour Cannella 20

3.1. Les actions 2013 pour Favona 21

BIBLIOGRAPHIE **22**

ABREVIATIONS **23**

INTRODUCTION

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse (CEN Corse) est gestionnaire des sites de Cannella et Favona depuis 1994, date de la première obtention d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime (Bosc, 2004).

Cette gestion est à l'issue des programmes MEDSPA « Inventaire permanent et protection des plantes rares, menacées ou endémiques de la Corse » et Life sur la « conservation des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire prioritaire de la Corse ».

Ces deux programmes ont légitimé le CEN-Corse à obtenir la maîtrise foncière, par AOT, des 2 plages. Celle-ci a été demandée et obtenue en 1994. Chacune d'elles est renouvelée depuis à chaque échéance.

En 1996, toutes les stations de Buglosse crépue en Corse, hormis celle de Favona, sont inscrites au réseau Natura 2000.

Dans le même temps, avec le soutien de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL-Corse, anciennement DIREN), une nouvelle perspective est ouverte pour quelques stations de cette plante en Corse : la possibilité de mettre en place des contrats N2000. Sur le site de Cannella, le contrat est monté et signé à la fin de l'année 2003 pour une durée de 5 ans (2003-2008). Pour se faire de nouvelles maîtrises d'usage sont obtenues par le CEN-Corse, essentiellement pour les sites localisés sur la côte ouest.

Les interventions du CEN-Corse pour la gestion des sites de Cannella et de Favona sont menées dans le cadre des conventions conclues avec l'Office de l'Environnement de la Corse et la DREAL Corse.

1. La plage de Cannella (site Natura 2000 FR9400604)

1.1. Foncier et protection

1.1.1. Foncier

Le CEN-Corse est gestionnaire par **Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du DPM** depuis 1994 (*tableau I*).

Tableau I : foncier et maîtrise d'usage du CEN-Corse sur le site de Cannella.

Propriétaire	n°	section	surface (hectare)	Maîtrise d'usage	Date
DPM	-		0,7	AOT	01/01/2007 sur 6 ans

Deux propriétaires sont attenants au DPM et ont des établissements commerciaux : M. Suzarini du camping/snack le « Grand bleu » et M. Quilici du restaurent la « Dolce Vita ».

1.1.2. Protection

La plage de Cannella ne bénéficie **d'aucun statut de protection**.

Les valeurs patrimoniales et écologiques du site sont reconnues par la désignation du site en **ZNIEFF** et en **ZSC** (site Natura 2000) (*tableau II*).

Tableau II : reconnaissance écologique du site de Cannella.

Désignation	n°	surface (ha)
ZNIEFF type I	01880000	1
ZSC (Natura 2000)	FR9400604	1

1.2. Connaissances : surveillances, suivis et études

1.2.1. Intérêt écologique majeur

L'intérêt majeur du site réside en la présence de l'espèce végétale endémique Corso-sarde très rare : **la Buglosse crépue - *Anchusa crispa*** (*tableau III*).

Tableau III : intérêt écologique majeur du site de Cannella.

Espèce	IUCN	Convention internationale	Protection Nationale	Protection Régionale	Directive Habitat	Directive Oiseau
Buglosse crépue	en danger	Berne annexe I	oui	oui	Annexes II et IV	-

Depuis la mer jusqu'au fourré littoral, la succession végétale sur le site de Cannella est la suivante :

- une zone sans végétation, qui correspond à la plage *sensu stricto*, recouverte par la mer lors des tempêtes,
- une zone à *Elymus farctus* présentant par endroit un aspect particulier lié à l'abondance de certaines espèces (*Crithmum maritimum*, *Medicago marina*, *Silene sericea*) et se localisant sur la pente du cordon, là où la microfalaise a été atténuée,
- un ourlet chaméphytique à immortelle (*Helichrysum italicum*), occupant la plus grande superficie du cordon, en mosaïque avec un groupement comprenant des thérophytes (*Silene sericea, Matthiola triscuspidata, …*), des vivaces à courte vie et des bisannuelles (*Glaucium flavum, Jasione montana, …*),
- enfin, un fourré littoral à lentisque (*Pistacia lentiscus*).

Cette succession végétale est plus ou moins altéré le long du cordon dunaire en raison 1/ des impacts lié aux tempêtes et du recouvrement par les laisses de mers (feuilles de posidonie) qu'elles occasionnent ; 2/ la fréquentation estivale.

1.2.2. Surveillance et suivi

Tous les individus **d'*Anchusa crispa*** (pieds fleuris, rosettes et plantules) sont dénombrés lors du pic de floraison, fin avril - début mai. Cette année le dénombrement a été réalisé le 27 avril par Caroline Massoni, Fiona Giafferi et Caroline Favier (CBNC).

Pour se faire, la plage est arpentée de long en large et les pieds recherchés visuellement selon, 3 classes d'âge (*tableau IV*). Cette méthode de suivi des espèces rares par une cartographie est classique en biologie des populations végétales.

Tableau IV : définition des trois classes d'âge de la plante recherchée lors du dénombrement.

Classe d'âge	Caractéristiques
Pied fleuri (Fl)	Pied reproducteur : présence de fleurs et donc production de graines.
Rosette (Ro)	Pied non reproducteur : pas de fleur, individu comptant plus de trois feuilles.
Plantule (Pl)	Pied non reproducteur : pas de fleur, très jeune individu composé de trois feuilles au maximum.

Les plantules sont très difficiles à repérer dans le sable. Aussi, leur dénombrement est délicat et les effectifs probablement largement sous estimés. Leur présence confirme cependant qu'il y a bien germination des graines.

Afin de faciliter le dénombrement, et la comparaison des suivis d'une année sur l'autre, chacune des plages est divisée en plusieurs secteurs. Ils sont « naturellement » matérialisés sur le terrain (végétation, présence de clôtures agricoles …) et localisés par un point GPS facilement repérable sur une carte (*tableau V, figure 1*).

Tableau V : Secteurs pour le dénombrement des pieds d'*Anchusa crispa* sur la plage de Cannella.

Code secteur	Coord X (Lambert IV)	Coord Y (Lambert IV)	Précision sur localisation
C1	586157.520	4169563.861	entrée plage – entre panneau info et escalier bois de l'établissement « grand bleu »
C2	586137.990	4169555.893	entre escalier bois établissement « grand bleu » et la décente à la mer
C3	586148.824	4169529.583	directement à droite de l'accès à la mer, devant la seconde terrasse de l'établissement « grand bleu »
C4	586138.710	4169520.582	de la fin de la terrasse au premier ravinement allant vers le sud de la plage
C5	586133.512	4169506.547	entre ravinement et l'eucalyptus au milieu du fourré
C6	586126.336	4169488.721	de l'eucalyptus au second ravinement
C7	586125.937	4169466.920	du second ravinement au second accès à la mer (celui le plus au sud de l'établissement « grand bleu »)
C8	586120.062	4169444.666	extrémité sud de la plage à partir du second accès à la mer

L'année 2012 se caractérise par une augmentation de l'**effectif total avec 1805 pieds** toutes classes confondues (744 pieds en 2011) (figure 1). Les classes plantules sont essentiellement concernées par cette augmentation (226 pieds en 2011 et 1377 pieds en 2012). Les pieds fleuris ont régressé (358 en 2011 et 196 pour 2012) et seront probablement compensés par une augmentation du nombre de rosette (160 en 2011 et 232 en 2012) (figure 2) :

- **Pieds fleuris** : -162 pieds, soit **-83%,**
- **Rosettes** : + 72 pieds, soit **+31%,**
- **Plantules** : + 1151 pieds, soit **+84%**

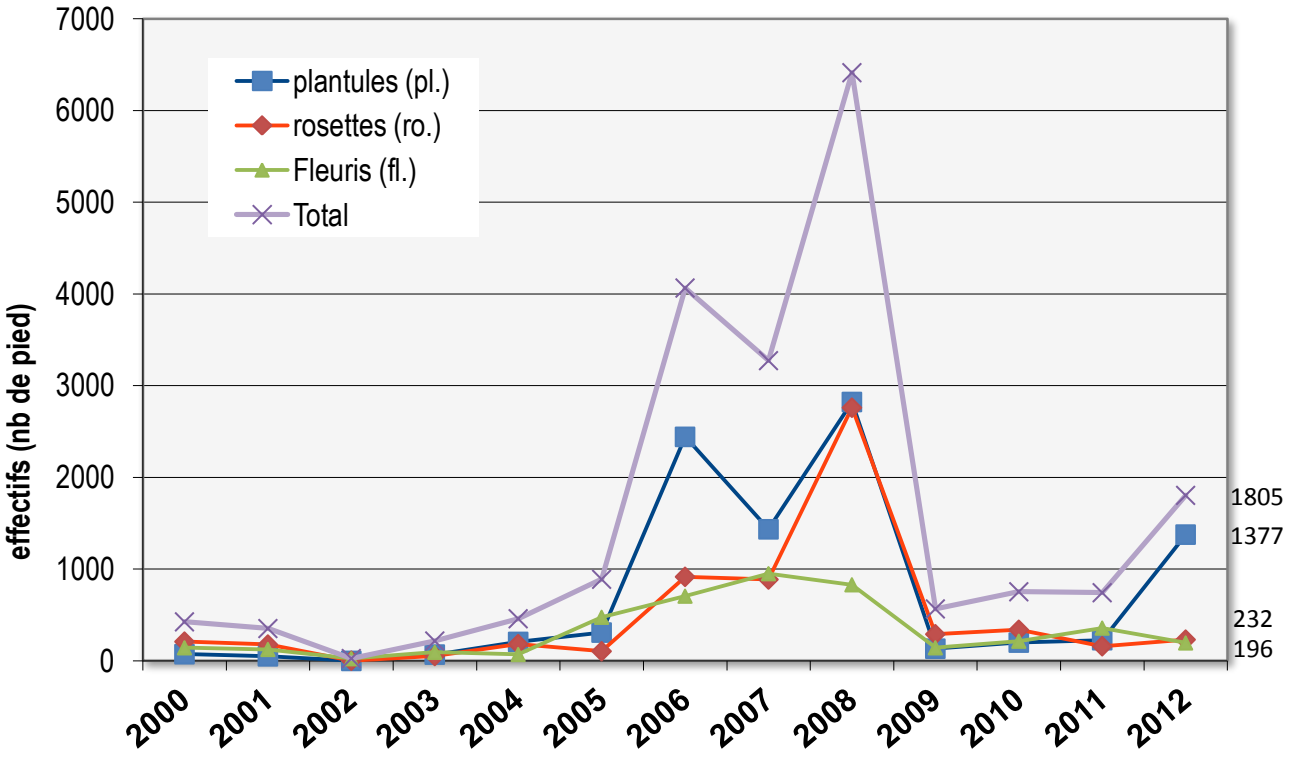

Figure 1 : Évolution des effectifs d'*Anchusa crispa* sur la plage de Cannella depuis 2000.

1.2.3. Aire de répartition

Nous constatons une progression dans l'**aire d'occupation** de la plante vers le sud et le nord de la plage avec l'observation de (figure 2) :

- 2 pieds fleuris d'Anchusa en C1a (entre le panneau d'information et l'eucalyptus) ;
- 129 pieds au total, dont 87plantules, en C7.

Nous notons toujours l'absence de pieds en C8, où la plante n'a, jusque là, jamais été observée.

Le morcellement de la localisation C1 en 3 placettes, C1a, C1b et C1c, est justifié par une réelle interruption de la présence de la plante entre ces 3 localités.

Le morcellement de la localisation C2 en 2 placettes (C2a et C2b) est justifié par la restauration des escaliers d'accès à la plage du Robinson (cf §1.3).

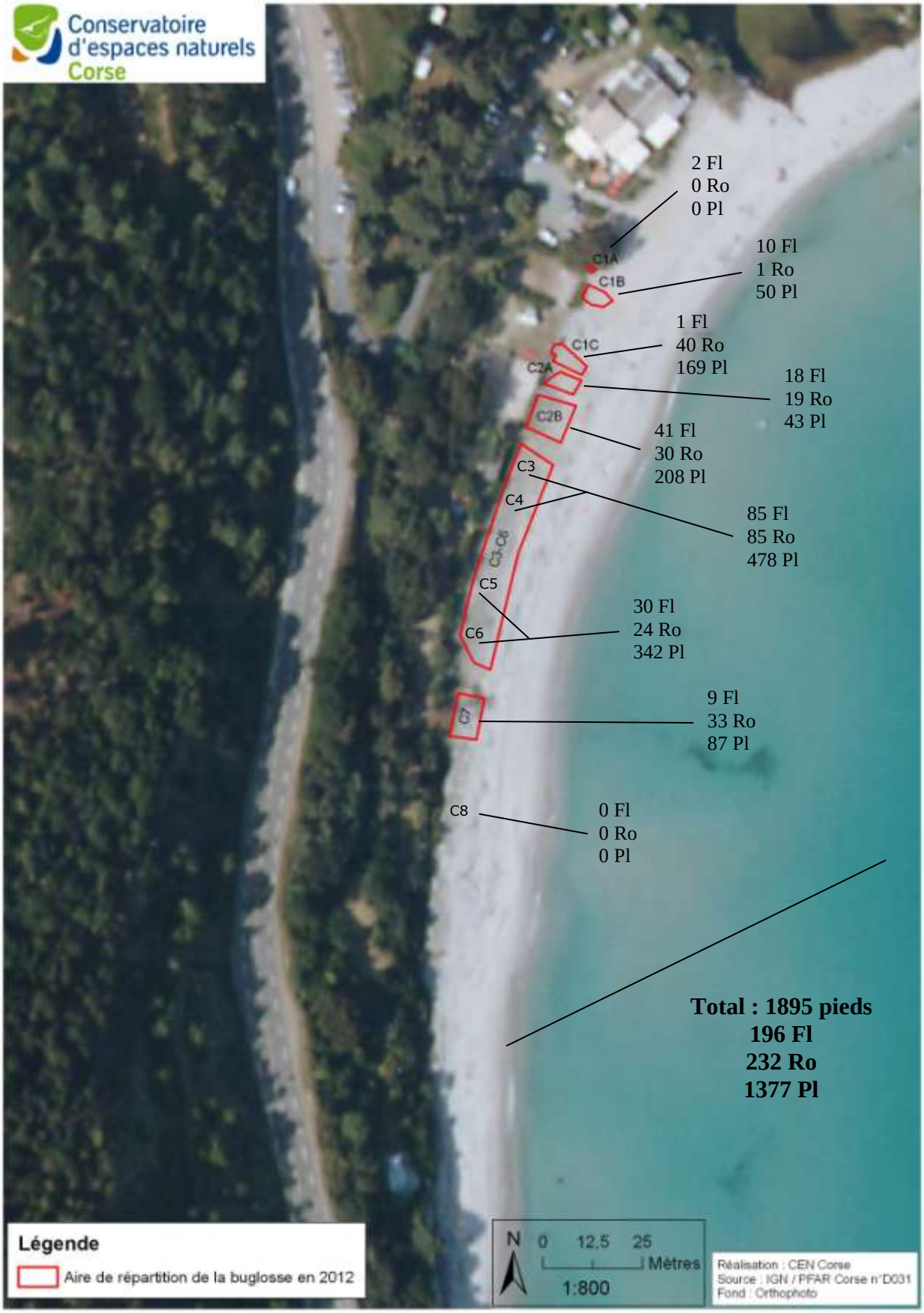

Figure 2 : Effectifs et aire de répartition de la Buglosse crépue sur la plage de Cannella, corrigée en 2012 (Abréviations : Fl : pieds fleuris ; Ro : rosettes ; Pl : plantules)

On note la présence de semis de pins sur la plage, ce qui n'a, a priori, pas de conséquences sur la population de buglosse crépue (*figure 3*).

Figure 3 : Semis de pin implantés dans le sable (Cliché CEN Corse, C Massoni)

1.3. Gestion et valorisation du site

Aucune action de gestion ou de valorisation du site n'a été réalisée cette année.

Certains aménagements ont été réalisés par le propriétaire du « Grand bleu ». Il a consolidé le principal accès à la plage depuis son établissement. Avant, des planches en bois faisaient office de chemin d'accès et on observait de nombreux pieds de parts et d'autres de cet accès principal (probablement dû à l'apport d'éléments nutritifs du bois restant dans le sable et du maintient de l'humidité) (*figure 4*). Aujourd'hui, cet accès bétonné ne donnera plus la possibilité à la plante de recoloniser cet espace. C'est une atteinte importante à la plante et à son habitat qui aurait certainement dû faire l'objet d'une étude d'incidence avant sa réalisation et pourrait faire l'objet d'une plainte pour destruction d'habitat et certainement d'espèce protégée. Cet évènement soulève les manques du CEN Corse, gestionnaire, sur ce site avec une absence de dialogue et d'information auprès des propriétaires et une présence bien trop faible sur le site.

Un autre chemin d'accès à la plage depuis le Robinson (le plus au nord, *figure 5*) a visiblement été ré-ensablé. D'après le propriétaire, la zone aurait été retournée par une pelleteuse !? Cet ensablement est cependant bien moins impactant pour la plante qui garde la possibilité de recoloniser le milieu.

▲ Figure 4 : Chemin d'accès à la plage consolidé (Cliché CEN Corse 2012, C Massoni)

◀ Figure 5 : Chemin d'accès à la plage ré-ensablé (Cliché CEN Corse 2012, C Massoni)

Le propriétaire réalise cependant auprès des usagers de l'information et de la sensibilisation sur la plante. Il a notamment remis le panneau de la *figure 6* sur l'un des supports.

En 2011, la détérioration des panneaux d'information est constatée (*figure 6*). Leur remplacement était prévu en 2012 mais n'a pu être réalisé, cette action est donc reportée en 2013.

Figure 6 : Panneau dégradé sur la plage de Cannella, replacé par le propriétaire du « Grand bleu ». (CEN Corse, 2012, C Massoni)

2. La plage de Favona

2.1. Foncier et protection

2.1.1. Foncier

Le CEN-Corse est gestionnaire par **Autorisation d'Occupation Temporaire du DPM** depuis 1994 (*tableau VI*).

Tableau VI : foncier et maîtrise d'usage du CEN-Corse sur le site de Favona.

Propriétaire	n°	section	surface (ha)*	Maîtrise d'usage	Date
DPM	-		0,5	AOT	01/01/2007 sur 6 ans

2.1.2. Protection

La plage de Favona ne bénéficie d'**aucun statut de protection**.

Les valeurs patrimoniales et écologiques du site ne sont pas à ce jour reconnues par la désignation du site en ZNIEFF ou en ZSC.

2.2. Connaissance : surveillances, suivis et études

2.2.1. Intérêt écologique majeur

L'intérêt majeur du site réside en la présence de l'espèce végétale endémique Corso-sarde très rare : **la Buglosse crépue – *Anchusa crispa*** (t*ableau VII*).

Tableau VII : intérêt écologique majeur du site de Favona.

Espèce	IUCN	Convention internationale	Protection Nationale	Protection Régionale	Directive Habitat	Directive Oiseau
Buglosse crépue	en danger	Berne annexe I	oui	oui	Annexes II et IV	-

Concernant la végétation, les groupements végétaux caractéristiques du littoral sableux sont inexistants ou très appauvris. Leur occupation naturelle est perturbée en raison des divers impacts qui s'exercent sur le site. De nombreux groupements de substitution ou des espèces exotiques tendent progressivement à les remplacer.

2.2.2. Surveillance et suivi

Tous les individus **d'*Anchusa crispa*** (pieds fleuris, rosettes et plantules) sont dénombrés lors du pic de floraison, fin avril - début mai. Cette année le dénombrement a été réalisé le 27 avril par Caroline Massoni, Fiona Giafferi et Caroline Favier (CBNC).

Pour se faire, la plage est arpentée de long en large et les pieds recherchés visuellement selon, 3 classes d'âge (*tableau VIII*). Cette méthode de suivi des espèces rares par une cartographie est classique en biologie des populations végétales.

Tableau VIII : définition des trois classes d'âge de la plante recherchée lors du dénombrement.

Classe d'âge	Caractéristiques
Pied fleuri (Fl)	Pied reproducteur : présence de fleurs et donc production de graines.
Rosette (Ro)	Pied non reproducteur : pas de fleur, individu comptant plus de trois feuilles.
Plantule (Pl)	Pied non reproducteur : pas de fleur, très jeune individu composé de trois feuilles au maximum.

Les plantules sont très difficiles à repérer dans le sable. Aussi, leur dénombrement est délicat et les effectifs probablement largement sous estimés. Leur présence confirme cependant qu'il y a bien germination des graines.

Afin de faciliter le dénombrement, et la comparaison des suivis d'une année sur l'autre, chacune des plages est divisée en plusieurs secteurs. Ils sont « naturellement » matérialisés sur le terrain (végétation, présence de clôtures agricoles …) et localisés par un point GPS facilement repérable sur une carte (*tableau IX, figure 8*).

Alors qu'une légère progression était amorcé en 2011 (96 pieds), 2012 revoie les **effectifs globalement en baisse**, avec un total de **63 individus** toutes classes confondues. Comme pour la plage de Cannelle, les classes plantules sont principalement visées par cette régression (40 en 2011, 4 en 2012). Les pieds fleuris (32 en 2011 et 35 en 2012) et les rosettes (24 en 2011 et 2012) ont des effectifs qui se maintiennent.

Cette baisse ne concerne cependant que la **partie Sud** de la plage avec une baisse de toutes les classes de la plante pour un total de 15 pieds en 2012 (dont 13 fleuris, 1 rosette et 1 plantule) (figure 8 et 10) et un total de 83 pieds en 2011 (dont 19 fleuris, 24 rosettes et 40 plantules), soit une **chute totale de 82% des pieds** toutes classes confondues :

- **Pieds fleuris** : -68 pieds, soit **-82%,**
- **Rosettes** : -6 pieds, soit **-32%,**
- **Plantules** : -39 pieds, soit **-96%.**

Pour la **partie nord** de la plage, nous observons une **augmentation des effectifs de 73%** des pieds totaux (2012 : 48 pieds, 2011 : 13 pieds) (figure 8 et 9) :

- **Pieds fleuris** : +9 pieds, soit **+41%,**
- **Rosettes** : +23 pieds, soit **+100%,**
- **Plantules** : +3 pieds, soit **+100%.**

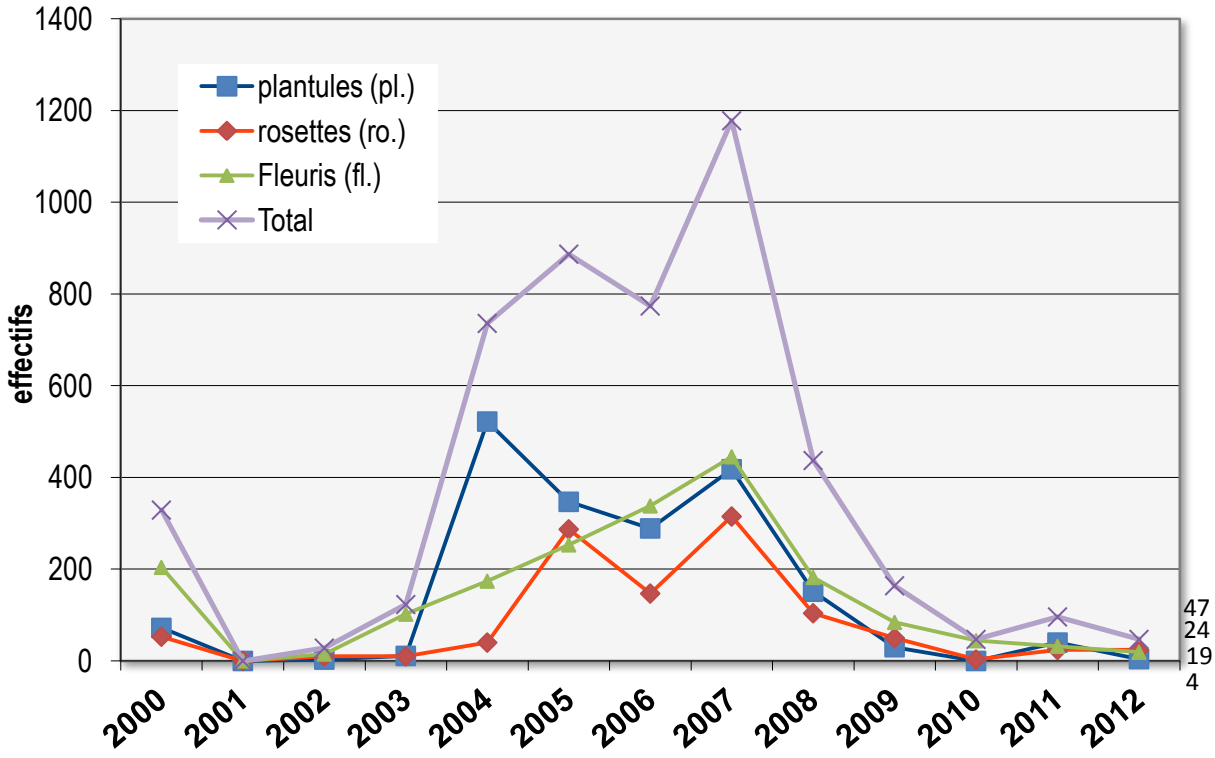

Figure 8 : Évolution des effectifs d'*Anchusa crispa* sur la plage de Favona depuis 2000.

Plage de Favona (cliché CEN Corse, 2012, C MAssoni)

2.2.3. Aire de répartition

L'aire d'occupation reste cependant la même sur ces deux localités (*figures 9 et 10*).

Tableau IX : Secteurs pour le dénombrement des pieds d'*Anchusa crispa* sur la plage de Favona.

Code secteur	Coord X (Lambert 93)	Coord Y (Lambert 93)	Précision sur localisation
FN1	586396.297	4166950.808	bord embouchure
FN2	586375.188	4166919.982	propriété dans le virage en face FN1
FN3	586388.998	4166848.569	fosse + terrasse gravier devant hôtel U Dragulinu
FN4	586420.960	4166781.384	plage entre hôtel U Dragulinu et restaurent
FS1	586824.220	4166431.711	embouchure petit ruisseau au sud - côté bar
FS2	586868.180	4166434.397	embouchure de petit cours d'eau au sud – coté haut de plage attenante au restaurent « poisson »
FS3	586894.781	4166434.090	haut de plage au sud du restaurent « poisson »

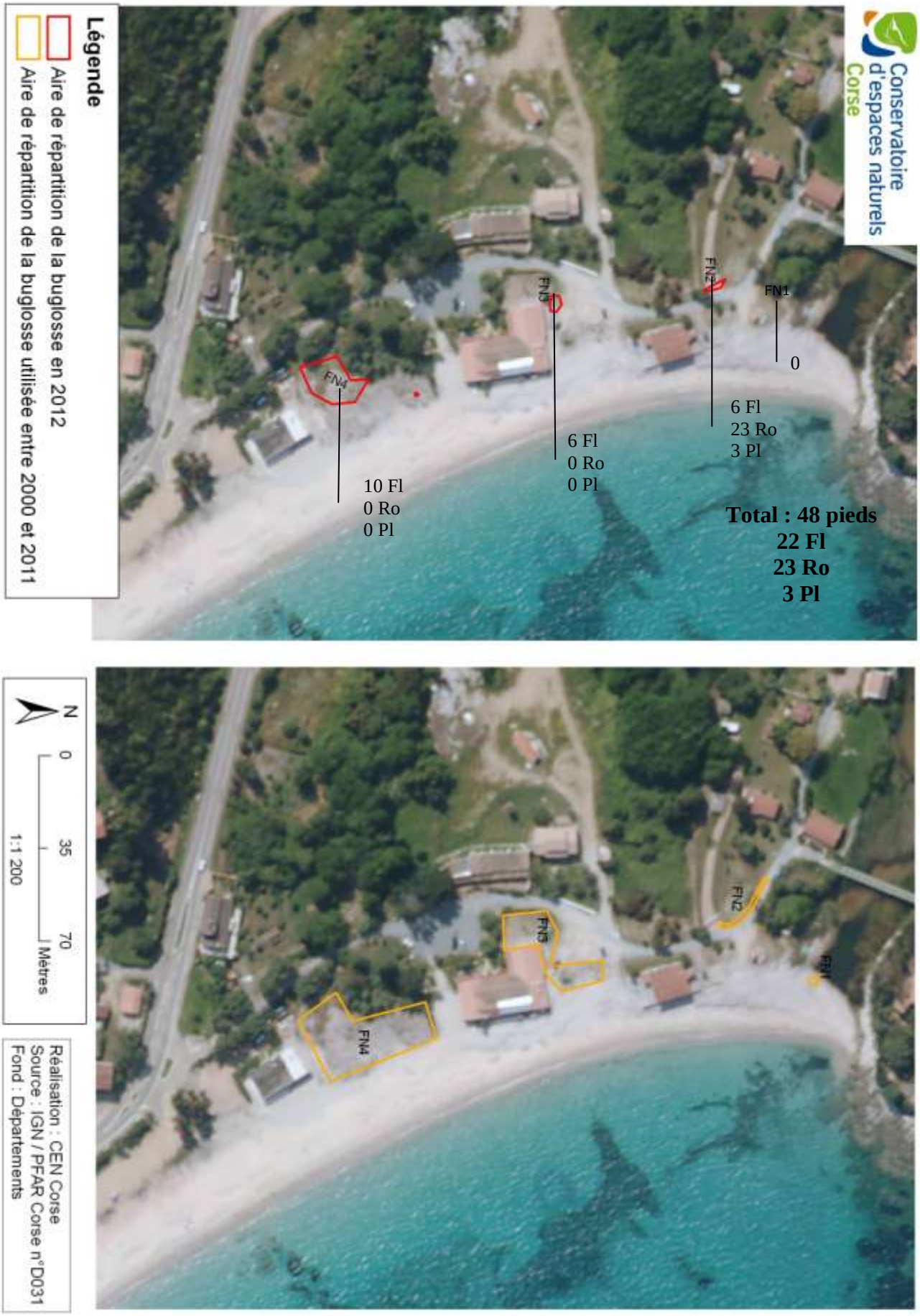

figure 9 : Effectif (en haut) et évolution de l'aire (en bas) de répartition de la Buglosse crépue entre 2007 et 2012, sur la plage de Favona Nord.

Figure 10 : Effectif (en haut) et évolution de l'aire (en bas) de répartition de la Buglosse crépue entre 2007 et 2012, sur la plage de Favona Sud.

2.3. Gestion et valorisation

2.3.1. Gestion

Compte tenu de l'absence de mesures réglementaires sur le site, il est difficile de mettre en place des mesures de gestion efficaces et durables.

Seule une veille continue a pu être réalisée. C'est comme cela, que dès 2007, il a été signalé aux autorités compétentes la disparition d'une partie de la population d'*Anchusa crispa* (nord de la station) et la construction d'un établissement en bordure de plage : « la Siesta ».

2.3.2. Valorisation

Jusqu'en 2008, un unique panneau d'information était en place (*figure 11*).

En 2008, il a été décidé d'augmenter l'information du public qui fréquente cette plage et 2 panneaux d'informations ont été installés.

En 2012, un seul panneau reste sur le site.

Figure 11 : Panneau d'information sur Favona (CEN Corse, 2011)

3. Perspectives 2013

En réponse au Grenelle de l'environnement, un Plan National d'Action (PNA) en faveur d'*Anchusa crispa* est en cours d'élaboration. Le Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC) a en charge son élaboration. Après une première phase de rédaction de plusieurs mois, qui a permis d'intégrer les remarques d'un comité d'experts spécialistes de l'espèce (Comité de Suivi), le PNA est actuellement en "phase de validation" auprès du ministère et du CNPN. Début 2012, nous pouvons espérer la version définitive du PNA. Sa mise en œuvre pourra alors débutée. L'objectif final étant d'assurer la pérennité de l'espèce à long terme. Le projet de plan, à ce jour finalisé, définit la phase d'exécution du PNA par la mise en œuvre de 17 fiches actions, dont les intitulés sont présentés ci-dessous.

1. Animer le Plan National d'Action
2. Mieux maîtriser le foncier
3. Délimiter le DPM
4. Organiser et planifier la conservation *ex situ*
5. Identifier de nouveaux sites d'introduction
6. Créer de nouvelles populations sur des sites au foncier maitrisés et potentiellement favorable
7. Renforcer les populations les plus menacées
8. Renforcer la protection réglementaire sur les sites sans statut ou dotés d'un statut de protection non réglementaire
9. Mettre en œuvre des mesures de conservation adaptées sur les sites non gérés
10. Mobiliser les outils Natura 2000
11. Maintenir les activités agricoles
12. Optimiser la gestion des populations déjà gérées (entretien et réparation des aménagements)
13. Rétablir les conditions hydriques favorables à l'espèce
14. Réaliser une étude taxonomique
15. Améliorer les protocoles de suivi et les mettre en œuvre
16. Compléter les études sur la biologie et l'écologie de l'espèce (banque de semences, hygrométrie du substrat, rôle des fourmis et du bétail, …)
17. Réaliser une plaquette de communication

Le CEN Corse en tant que membre du comité de suivi a mis à disposition son recueil d'expérience de gestionnaire sur les sites où l'espèce est présente. Ainsi chacune des préconisations de gestion dont le CEN-Corse fait état années après années a pu être considérée et trouvée un cadre de mise en œuvre formelle.

A partir de 2012, ce nouveau projet sera donc le nouveau document de référence concernant la conservation d'*Anchusa crispa.* Ce qui implique que les futures actions de gestion réalisées par le CEN-Corse seront définies par les préconisations du PNA.

Chaque année, le CEN Corse fait état dans son rapport final, « gestion conservatoire des sites de Cannella et de Favona », d'une liste d'actions pouvant être conduite l'année suivante.

Dans un souci de cohérence vis-à-vis du PNA, les actions proposées pour 2013 s'intègrent donc dans les fiches actions. Mais, elles se limitent à ce qui sera réellement possible de faire en fonction des moyens du CEN-Corse disponibles pour l'année 2013.

Une réorganisation interne de la structure d'ici fin 2013 devrait amener le CEN Corse a être plus présent sur ces sites et a assumer pleinement sa mission de gestionnaire.

3.1. Les actions 2013 pour Cannella

- Poursuivre la surveillance de la population d'*Anchusa crispa* et améliorer le protocole de suivi ; **Fiches action 13** ;
- Entretien, remplacement des panneaux de sensibilisation (figure 7) ; **Fiche action 15**

Figure 7 : Éléments de gestion à rénover sur la plage de Cannella

3.1. Les actions 2013 pour Favona

Poursuivre la surveillance de la population d'*Anchusa crispa* ; **Fiches action 13**

BIBLIOGRAPHIE

Bosc V., 2004. *Gestion des sites du Conservatoire des Espaces Naturels de Corse. Synthèse 1992 – 2003*. AAPNRC/CEN-Corse, DIREN Corse, OEC, Corse, 134p + annexes.

Bosc V., 2006. *Comptages en 2006 des pieds d'Anchusa crispa (Buglosse crépue) en Corse. Sites de Cala Piscona, Cappicciolo, Campitellu, Capu Laurosu, Portigliolo, Cannella et Favone*. AAPNRC/CEN-Corse, DIREN-Corse, OEC, Corse, 29p.

Bosc V., 2006. *Gestion conservatoire des sites du golfe du Valinco (site N2000 FR9400594), plages de Cala Piscona, Cappicciolo, Campitellu (commune Olmeto) et de Portigliolo, Capu Laurosu (commune de propriano)*. AAPNRC/CEN-Corse, DIREN Corse, OEC, Corse, 29p

Bosc V., 2007. *Gestion conservatoire des sites du golfe du Valinco (site N2000 FR9400594), plages de Cala Piscona, Cappicciolo, Campitellu (commune Olmeto) et de Portigliolo, Capu Laurosu (commune de propriano)*. AAPNRC/CEN-Corse, DIREN Corse, OEC, Corse, 38p.

Bosc V., 2008. *Gestion conservatoire des sites du golfe du Valinco (site N2000 FR9400594), plages de Cala Piscona, Cappicciolo, Campitellu (commune Olmeto) et de Portigliolo, Capu Laurosu (commune de propriano)*. AAPNRC/CEN-Corse, DIREN Corse, OEC, Corse, 37p.

Bosc V., 2009. *Gestion conservatoire des sites du golfe du Valinco (site N2000 FR9400594), plages de Cala Piscona, Cappicciolo, Campitellu (commune Olmeto) et de Portigliolo, Capu Laurosu (commune de propriano)*. AAPNRC/CEN-Corse, DIREN Corse, OEC, Corse, 47p.

Bosc V., 2009. *Gestion conservatoire des sites de Cannella (site N2000 FR9400604) et de Favona.* AAPNRC/CEN-Corse, DIREN Corse, OEC, Corse, 19p.

Bosc V., 2011. *Gestion conservatoire des sites de Cannella (site N2000 FR9400604) et de Favona.* CEN-Corse, DREAL Corse, OEC, Corse, 21p.

Destandau R. et Bosc V., 2010. *Gestion conservatoire des sites du golfe du Valinco (site N2000 FR9400594), plages de Cala Piscona, Cappicciolo, Campitellu (commune Olmeto) et de Portigliolo, Capu Laurosu (commune de propriano)*. AAPNRC/CEN-Corse, DREAL Corse, OEC, Corse, 47p.

Destandau R. et Bosc V., 2010. *Gestion conservatoire des sites de Cannella (site N2000 FR9400604) et de Favona.* AAPNRC/CEN-Corse, DIREN Corse, OEC, Corse, 21p.

Levadoux D., 2006. *Gestion conservatoire des sites de Cannella (site N2000 FR9400604) et de Favona.* AAPNRC/CEN-Corse, DIREN-Corse, OEC .20 p.

Levadoux D., 2007. *Gestion conservatoire des sites de Cannella (site N2000 FR9400604) et de Favona*. AAPNRC/CEN-Corse, DIREN-Corse, OEC .27 p.

Levadoux D., 2008. *Gestion conservatoire des sites de Cannella (site N2000 FR9400604) et de Favona.* AAPNRC/CEN-Corse, DIREN Corse, OEC, Corse, 20p.

Massoni C., 2007. Étude *botanique sur la plage de Cannella en Corse (site Natura 2000 n°FR9400604).* Rapport de stage Master « agronomie, génie de l'environnement » - Université de Nancy, AAPNRC/CEN-Corse, DIREN, OEC, 52p.

Max consultant, 2002. *Document d'Objectif du site Natura 2000 n°FR9400604 « station d'Anchusa crispa de Cannella »*. DIREN-Corse, Max Consultant, 66p + annexes.

Piazza C., 2010. *Plan national d'Action Anchusa crispa ; « 3ème projet de plan »*, Conservatoire Botanique National de Corse, Dreal Corse, 91p.

ABREVIATIONS

AAPNRC : Cf. CEN Corse

AOT : Autorisation d'Occupation Temporaire

CBNC : Conservatoire Botanique National de Corse

CEN Corse : Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse (Ex-AAPNRC)

DIREN : Cf. DREAL

DPM : Domaine Public Maritime

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Ex-DIREN)

GPS : *Global Positioning System*

IUCN : *International Union for Conservation of Nature* (Union internationale pour la conservation de la nature)

OEC : Office de l'Environnement de la Corse

PNA : Plan National d'Action

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

Conservatoire d'espaces naturels Corse

Résumé

Gestionnaire des plages de Cannella et Favona depuis 1994, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse œuvre sur chacune d'elle dans l'objectif de préserver leur richesse écologique. Les interventions du CEN-Corse pour la gestion de ces sites sont menées dans le cadre des conventions conclues avec l'Office de l'Environnement de la Corse et la DREAL.

Cette richesse écologique des sites passe essentiellement par la présence de l'espèce végétale endémique corso-sarde : la Buglosse crépue – *Anchusa crispa.* C'est pourquoi chaque année, une surveillance et un suivi précis sont effectués sur cette espèce.

Les effectifs totaux de la cote Est, après une forte chute en 2009, atteignent presque les 2000 pieds en 2012 (1858 pieds, dont 1381 plantules) sur une aire de répartition très réduite et très peu évolué depuis plusieurs années.

Les principales actions de gestion réalisées sur les plages de Cannella et de Favone se concrétisent par la réalisation d'une faible surveillance et d'un suivi continu de la population de Buglosse crépue.

Anciennement Association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse
Association loi 1901 agréée protection de la nature au niveau régional
Membre de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels
Siège Social : Maison ANDREANI, Lieu-dit REVINCO – RN 193 – 20290 BORGO
Tél.: 04 95 32 71 63 – Fax : 04 95 32 71 73 – Email : cen-corse@espaces-naturels.fr
Site internet : www.cen-corse.org
SIRET 39075220200031- APE 9499Z